



## Notice d'installation, d'utilisation et d'entretien



(à lire attentivement et à conserver pour une consultation ultérieure)

**COV-UP**

**Boudin gonflable  
d'hivernage**



**Notice  
2018**

### **IMPERATIF**

**En cas d'installation de COV-UP sur une couverture ne provenant pas de nos ateliers, il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que la norme de sécurité NFP 90-308 est respectée.**

*Un enfant se noie en moins de 3 minutes.  
Aucun type de protection ne remplacera jamais la surveillance et la vigilance d'un adulte responsable.  
Ce matériel ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.  
Il n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.*



## SOMMAIRE

1 - Sécurité	p 2
2 - Informations	p 2
3 - Vérifications à réception	p 2
4 - Recommandations préalables	p 2
5 - Conseils de sécurité	p 2
6 - Outillage et fixations	p 2
7 - Nomenclature	p 3
8 - Installation du boudin	p 3
9 - Maintenance / Contrôle	p 4
10 - Hivernage	p 4
11 - Entretien	p 4
12 - Garanties	p 4

# NOTICE COV-UP

## 1 - Sécurité

**Normes de sécurité : l'installateur doit respecter les règles de sécurité en matière de pose selon nos conseils, respecter la norme NF P 90-308, et avertir le client de ses obligations de fermeture du bassin après chaque utilisation, et de la mise en place des sécurités.**

Un adulte responsable et vigilant doit s'informer du fonctionnement de la couverture, des risques encourus, conformément à notre notice et obligatoirement accrocher **la totalité** des sécurités après chaque fermeture du bassin.

### IMPORTANT

Il est strictement INTERDIT de monter, marcher ou sauter sur le boudin.  
(Hors mis pour secourir quelqu'un)



## 2 - Vérifications à réception

1 carton : boudin + valve + sangles + gonfleur + pitons douilles

## 2 - Informations

Nos boudins gonflables sont vendus départ d'usine. Ils voyagent aux risques et périls de leurs destinataires.

Ouvrir les cartons en présence du transporteur et vérifier l'état du matériel.

En cas de pièces manquantes ou de détérioration :

Noter vos réserves sur la fiche de transport

Adresser une lettre avec AR au transporteur sous 48h maximum en précisant les problèmes rencontrés.

Adresser une copie de votre courrier de réclamation au professionnel qui vous a vendu le boudin.

Nombre de personnes nécessaires au déchargement = 1

Nombre de personnes nécessaires au montage = 1 à 2

Poids : entre 5kg et 30kg en fonction du modèle et des dimensions du bassin. (Poids matière = 550g/m<sup>2</sup>).

## 4 - Recommandations préalables

Il est impératif :

De contrôler qu'un ancrage suffisant et solide (béton dosé à 350 Kg/m<sup>3</sup>, épaisseur mini = 10cm) est présent à l'endroit des accrochages de sécurité, sur la totalité de la périphérie du bassin

**De contrôler que, une fois sécurisée, le jeu entre la couverture et le sol ne dépasse pas 14cm**

Pour vous aider, lors de l'installation de la couverture, vous pouvez vous référer au référentiel de bonnes pratiques BP P90-315 « Eléments de protection pour piscines enterrées non closes privées à usage individuel ou collectif » édité par l'AFNOR.

## 5 - Conseils de sécurité

### AVERTISSEMENT

La piscine peut constituer un danger grave pour vos enfants. Une noyade est très vite arrivée.

Un enfant se noie en moins de 3 minutes.

Des enfants à proximité d'une piscine réclament votre constante vigilance et votre surveillance active, même s'ils savent nager. La présence physique d'un adulte responsable est indispensable lorsque le bassin est ouvert.

Apprenez les gestes qui sauvent. Mémoriser et afficher près de la piscine

Pompiers : 18 pour la France

112 depuis un téléphone mobile

SAMU : 15 pour la France

Centre antipoison (France): +33 (0)1 40 05 48 48

### IMPERATIF

Toute déchirure ou perçage doit être immédiatement réparé. Contacter un professionnel de la piscine.

Prendre toutes les mesures afin d'empêcher l'accès du bassin aux jeunes enfants et ce, jusqu'à la réparation du boudin ou lors d'un constat de dysfonctionnement empêchant la fermeture et la sécurisation du bassin ou en cas d'indisponibilité temporaire de l'équipement ou du bassin.

Respecter les hauteurs d'eau définies par le fabricant.

Ce matériel ne se substitue pas au bon sens ni à la responsabilité individuelle.

Elle n'a pas pour but non plus de se substituer à la vigilance des parents et/ou des adultes responsables, qui demeure le facteur essentiel pour la protection des jeunes enfants.

## 6 - Outillage et fixations

### Piton Douille Rétractable



Ø 12x70



L'outillage N'EST PAS FOURNI. Pour éviter tout risque de corrosion, l'outillage ne doit servir qu'au montage des pièces et visserie en Inox.

# NOTICE COV-UP

## 7 – Nomenclature

Boudin gonflable (x1)

Sangle + crochet (x4)

Gonfleur (x1)

Notice (x1)



Piton Douille (x4)



## 8 – Installation du boudin

4 x 8m / 2H / 1 pers / 10 Kg

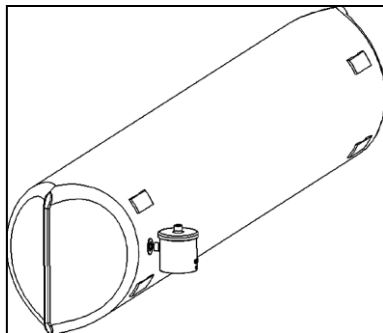
### IMPORTANT

La personne effectuant la manœuvre doit s'assurer de l'absence de baigneur et toujours garder la vue sur le bassin pendant les opérations d'ouverture ou de fermeture.

Il est impératif d'ouvrir ou de fermer la couverture intégralement, sans jamais la laisser en position intermédiaire.

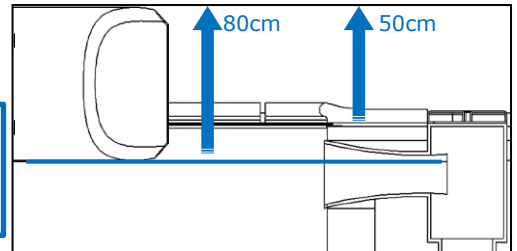
### RAPPEL

Contrôler les sécurités (pitons douille, sangles, cliquet, tension corde) à chaque fermeture de la couverture. Contrôler la tension de la corde au minimum 1 fois/semaine. Procéder au contrôle (déchirure, abrasion...) de la couverture 1 fois/semaine



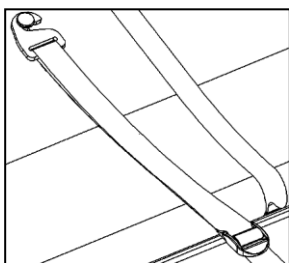
1

Gonfler en partie le boudin pour qu'il flotte



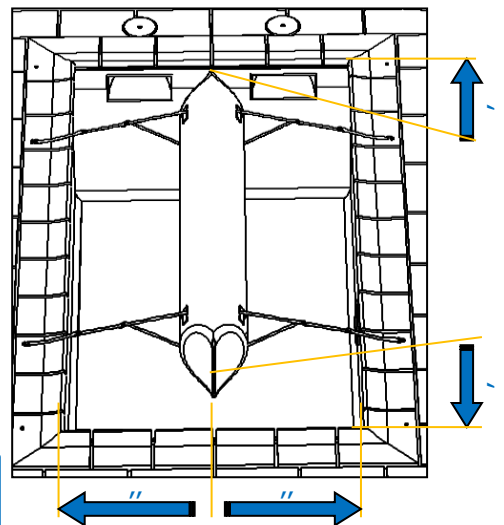
2

Installer le boudin sur l'eau



3

Fixer les crochets au pitons douilles et tendre légèrement les sangles



4

Dérouler la totalité - 1m de la couverture sur le bassin

5

Gonfler le boudin jusqu'à la hauteur souhaitée

6

Dérouler et installer le reste de la couverture



## 9 - Maintenance / Contrôle

Points de vérification :  
Etat des pitons douilles à chaque fermeture  
Tension des sangles + crochets à chaque fermeture  
Etat du boudin (déchirure, trou) 1 fois / semaine  
Pression du boudin 1 fois / semaine

## 11 - Entretien

Le nettoyage du boudin doit être réalisé au minimum 1 fois par an à l'aide d'un produit nettoyant doux, non abrasif, non moussant et surtout exempt de solvant. Les éponges abrasives sont interdites. Nettoyer le dessus et le dessous du boudin.  
Utiliser simplement un jet d'eau ou un nettoyeur haute pression, sans détergent :  
P = 80 bars MAX et T° < 40°C.  
Les débris, feuilles, excréments d'oiseaux, éléments naturels etc.. doivent impérativement être enlevés rapidement  
Risque d'apparition de taches brunâtres, phénomène biologique naturel irréversible (hors cadre de nos garanties).

### IMPERATIF

Toute pièce détériorée ou défectueuse doit être immédiatement remplacée par une pièce d'origine. L'entretien de l'ensemble du système est à la charge du propriétaire de la piscine.

## 10 - Hivernage

L'hivernage peut être soit **ACTIF**, soit **PASSIF** en tenant un niveau d'eau **MAXI** sous l'arase de 20cm  
Traiter l'eau au moyen de produits d'hivernage adéquats. Ne pas manipuler le boudin ou les sangles en cas de présence de glace.  
Faire réaliser cet hivernage par un professionnel qui choisira selon les types de bassin, la situation géographique et la disponibilité du client, de la solution la mieux adaptée pour satisfaire celui-ci.  
En cas de fort gel, il est interdit d'exercer un effort sur le boudin.  
Retirer la neige si H ≥ 10cm.  
Contrôler la membrane, les sangles et les crochets immédiatement après toute surcharge de neige supérieure à 10cm, à des vents supérieurs à 70 Km/h ou à tout élément extérieur exceptionnel ayant pu détériorer certains constituants du boudin. Contrôler également que la membrane PVC ainsi que les soudures de l'assemblage soient exempts de toute déchirure, usure ou coupure.

## 12 - Garanties

La garantie prend effet à partir du jour de l'expédition du boudin gonflable de notre établissement.  
Durée de garantie :  
Boudin (flottabilité et étanchéité) = 3 ans, Gonfleur = 1 an  
Le boudin doit être installé et fixé conformément notre notice de montage, et utilisé suivant les us et coutumes de la profession, en conformité avec les normes de sécurité en vigueur.  
La garantie ne s'applique pas lorsque l'équilibre de l'eau n'est pas respectée ou que sa température dépasse 30°  
Tout recours en garantie sera notamment exclu en cas de :  
Notice de montage non respectée  
Défaut de pose entraînant une détérioration du boudin  
Mauvaise utilisation du boudin entraînant une détérioration de celui-ci (voir « installation » et « utilisation »)  
Usure normale des composants du boudin  
Détériorations dues au transport, à la malveillance, à un mauvais entretien et notamment à des nettoyages avec des produits non appropriés (se reporter à notre notice de montage)  
Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effets de prolonger la durée de celle-ci.  
La garantie couvre tous défauts ou vices dans le cas d'une installation et d'une utilisation conformes à nos notices.  
La garantie ne couvre pas les dommages dus à la grêle, la foudre ou la tempête (pluie, vent, neige), ni en cas de présence d'objets flottants, immergés ou posés sur le boudin.  
La garantie ne couvre pas les taches brunâtres, décoloration ou autres déformations du boudin.  
La garantie ne couvre pas la corrosion et la désagrégation de certains matériaux dues notamment à l'utilisation d'un électrolyseur ou au non respect de l'équilibre chimique de l'eau ou à l'absence de mise à la terre indépendante ou à l'absence de trop plein.  
Toute réclamation devra être effectuée par lettre recommandée avec A.R., le boudin étant tenue à notre disposition pour expertise.  
Aucun retour de constituants ne sera admis sauf accord préalable écrit de notre part.  
En cas de retour, les indications suivantes devront impérativement figurer sur l'emballage :  
Nom et adresse de l'expéditeur  
Nom et adresse de l'utilisateur  
N° de notre bon de livraison, facture, devis  
Dimensions du boudin  
Les causes du retour  
La garantie se limite au seul remplacement des pièces (main d'œuvre non incluse) reconnues défectueuses par notre société, sans qu'aucune indemnité ou dommages et intérêts ne puissent être réclamés pour des dégâts matériels ou corporels causés.  
La garantie cesse si le boudin a été modifiée en dehors de nos ateliers et/ou avec des pièces de rechange d'une autre origine.